

Éoliennes. « **Vent de délires** » rencontre les élus

Une réunion de la commission des sites concernant le parc de Crénozien est prévue à la préfecture, aujourd'hui. Devant l'information « minimaliste » des élus locaux, l'association Vent de délires avait souhaité rencontrer le maire, jeudi, pour faire le point sur la situation et connaître la position du premier magistrat face au vent de fronde grandissant d'une partie de la population.

L'association, représentée par son président et sa secrétaire, a fait état de la dévaluation importante des biens immobiliers dans le secteur nord de Scaër, argument non pris en compte au niveau de la mairie. « La position municipale

sera maintenue en commission des sites, aujourd'hui : le maire considérant qu'il n'y a ni destruction paysagère, ni saturation visuelle à installer la totalité des éoliennes dans la commune de Scaër ».

L'arlésienne acoustique

L'association Vent de délires est aussi intervenue sur les nuisances liées au parc de Kervir, en demandant une copie du rapport de l'étude acoustique réalisée sur le site (Le Télégramme de samedi). Vent de délires a demandé, par courrier recommandé du 9 avril 2013, à arrêter les éoliennes la nuit, pour préserver la santé des riverains.

« La réponse nous a été faite par un courrier adressé au préfet par notre premier magistrat, le 22 avril, demandant de missionner un technicien pour mesurer les nuisances. Il n'est aucunement question, pour l'instant, d'user d'un pouvoir de police pour arrêter ces éoliennes la nuit ».

Gâchis d'argent public

L'association a rencontré aussi le conseiller général, vendredi, pour lui rappeler toutes les nuisances créées par les parcs éoliens, pour préciser qu'en période de crise, chaque éolienne construite augmente la facture de l'usager pour une production dérisoire. « Il est

conscient que sans subventionnement de l'État (donc du contribuable), aucune éolienne ne pourrait voir le jour. De par sa fonction et son écoute, nous avons souhaité le voir alerter les élus à la commission des sites sur les dangers liés à une telle concentration d'éoliennes en milieu habité ».

Cduvent et Vent de délires pourront s'exprimer lors du prochain conseil municipal. Elles prennent acte aussi de la position du maire : « Si le site de Kervir n'est pas mis en règle, tous les autres seront suspendus », souhaitant que les élus prennent mieux en compte l'avis et la vie des riverains.